



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 18 mars 2024

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, no. 03-2024

Dépenses exceptionnelles pour le remplacement partiel de la conduite d'amenée des eaux de fontaines communales

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La Commune est propriétaire, pour un tiers, d'une source qui alimente les fontaines communales.

Une grande partie de la conduite reliant les captages au réseau de distribution dans le village date du siècle passé.

II. Etat de fait

En septembre 2023, une fuite importante a nécessité des travaux de remise en état. Ceci a demandé le remplacement d'environ 300 mètres linéaires de la conduite, reliant la Moille-Cugy et l'entrée du Village.

III. Position de la Municipalité

Ces infrastructures communales appartiennent au patrimoine de notre Commune et doivent être maintenues.

Ces travaux ont été réalisés « en urgence » afin de rétablir la situation initiale et rendre les terrains agricoles concernés praticables.

IV. Coûts

Génie civil	Frs.	16'100.00
Diverses fournitures / Tuyaux-manchons / TVA / etc.	Frs.	<u>5'004.55</u>
Montant total	Frs.	21'104.55
		=====

V. Financement

Le total de la dépense est pris en charge par le compte de fonctionnement 2023, dans le chapitre 43 des routes.

VI. Conclusions

Ces travaux ont été réalisés conformément aux modalités du préavis no. 08/2021, compétences municipales pour des dépenses exceptionnelles et imprévisibles et en tenant compte de l'article no. 77 de notre règlement du Conseil Général.

Nous vous remercions d'en prendre acte.

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Laetitia Déglon
Secrétaire Municipale